



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

### AUDITION DU 30 NOVEMBRE 2021

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Bernard BOISSET, André CHENE, Sébastien MROZEK, Laurent LERAT, Hubert GROUILLER, Jean-Claude VINCENT, Michel GIRARD, Christian MARCE, Roger AYMARD et Pierre BOISSON.

Assiste : Manon FRADIN.

*Monsieur MARCE Christian n'ayant pas participé aux délibérations ni à la décision.*

**DOSSIER N°06R** : Appel du F.C. DU NIVOLET en date du 06 novembre 2021 contre une décision de la Commission d'Appel Réglementaire du District de Savoie prise lors de sa réunion en date du 25 octobre 2021 confirmant la décision de la Commission des Règlements dudit District ayant considéré la réclamation du F.C. NIVOLET comme étant infondée.

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Confirme la décision prise par la Commission d'Appel du District de Savoie lors de sa réunion du 25 octobre 2021.**
- **Met les frais d'appel inhérent à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. DU NIVOLET.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.